

Itinéraire de découverte en cinquième et TPE

Le SNPDEN s'inquiète là encore des écrits d'une organisation syndicale d'enseignants laissant entendre que le cabinet du Ministre était prêt à reculer. Christian Forestier répond que la circulaire de rentrée est très précise et explicite et que les itinéraires de découvertes sont obligatoires en cinquième à la rentrée 2002.

Il reconnaît qu'à situation tout à fait exceptionnelle dans un établissement une solution exceptionnelle pourrait être mise en place pour l'utilisation des deux heures.

La question des TPE en terminale n'est pas tranchée.

Sport scolaire

Jean Jacques Romero rappelle le communiqué commun SNPDEN/SNEP et la position du syndicat lors de l'audience Vimont. Concernant la présidence de l'AS. Quant à la question juridique liée à la « double casquette » présidence du CA de l'EPLÉ et présidence de l'AS, Christian Forestier estime que, dans la mesure où un risque de poursuite contre le chef d'établissement existerait pour prise illégale d'intérêt, il ne peut pas imposer à celui-ci la présidence de l'AS.

Gratuité et CPGE

Le SNPDEN fait part de son inquiétude face à l'attitude de certains recteurs qui rappellent aux chefs d'établissement, au nom de la gratuité, l'interdiction de percevoir des frais de scolarité y compris dans les classes post-bac.

Le ministère rappellera sa position : ne pas casser les délibérations de conseils d'administration pour ces classes. Christian Forestier indique que la DESCO met en place un groupe de travail avec l'association des Régions de France chargé de réfléchir sur ce sujet (le SNPDEN aura trois représentants dans ce groupe). En ce qui concerne les conventions à passer pour l'organisation des concours de grandes écoles dans les EPLÉ, le Cabinet rappelle qu'une convention doit être signée et que c'est au chef d'établissement de l'EPLÉ concerné de la signer et non au recteur (contrairement à ce qui est écrit par erreur dans une circulaire).

L'ARTT des personnels de direction

Le SNPDEN a rappelé sa satisfaction par rapport aux avancées obtenues grâce au nouveau statut pour ce qui est de notre carrière, mais déplore que les conditions d'exercice du métier soient laissées pour compte et fait part de ses vives inquiétudes accrues par la publication d'arrêtés dont la nécessité reste à établir, concernant les astreintes, émanant de certains recteurs. Jean Jacques Romero fait remarquer qu'il devient urgent que soient définies avec précision les notions d'astreinte, de gardiennage... ce à quoi la directrice de la DPATE s'était engagée en novembre 2001. Christian Forestier précise que suite au vote du conseil supérieur de la fonction publique, plus aucun obstacle n'entrave la reprise des discussions avec la DPATE.

Aux candidats à la Présidence de la République

Jean Jacques ROMERO,
Secrétaire général du SNPDEN

à
M^{me} TAUBIRA Christiane,
M. MADELIN Alain,
M. BAYROU François,
M. CHEVENEMENT Jean Pierre,
M. JOSPIN Lionel,
M. CHIRAC Jacques,
M. MAMERE Noël,
M. HUE Robert,

Paris, le 7 mars 2002

Monsieur le candidat, Madame la candidate,

Syndicat qui regroupe deux personnels de direction de l'enseignement public sur trois (proviseurs et adjoints, principaux et adjoints), le SNPDEN recueille 75 % des voix aux élections professionnelles. Il est donc le représentant indéniable des chefs d'établissement et adjoints des lycées, généraux, technologiques et professionnels, des collègues et des EREA.

Le 16 novembre 2000, le SNPDEN a signé avec Jack Lang, Ministre de l'éducation nationale, un protocole d'accord (ci-joint) qui, partant des missions des personnels, aboutit à une carrière renouvelée par la création d'un corps unique et la mise en place d'une véritable évaluation reposant sur une lettre de mission.

L'application de l'aspect « carrière » du protocole s'effectue dans des conditions tout à fait favorables. En revanche, la partie « mission » qui recouvre la responsabilité du chef d'établissement, la création de conseils pédagogiques, la modification des textes régissant l'EPLÉ, en un mot tout ce qui donne aux personnels de direction *les moyens de diriger* est très éloigné, dans son début de mise en œuvre, des besoins auxquels elle est censée répondre. De même, ce qui doit nous donner *le temps de diriger*, la mise en place d'une véritable ARTT, la définition des missions des personnels qui nous entourent, n'est pas, pour le moment, abordé comme il convient.

Le SNPDEN vous demande de bien vouloir lui faire savoir publiquement si vous comptez demander au gouvernement que vous seriez amené(e) à nommer, de bien respecter la parole de l'État et comment vous envisagez la mise en œuvre de l'intégralité de ce protocole dans l'intérêt du service public de l'Éducation.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le candidat, Madame la candidate, l'expression de mes salutations distinguées.